

Bologne & Ravenne du 2 au 5 octobre 2023

PARTICIPATION : 790 €

Ce prix comprend :

- l'hébergement en hôtel 4 étoiles italiennes, en ½ pension (en chambre double) dans la ville de Ravenne .
- les taxes de séjour.
- le transport en autocar de type « tourisme ».
- les déjeuners du 2 octobre et du 5 octobre (1/4 de vin + 1/2 d'eau + café compris).
- la location des audiophones.
- la garantie annulation et les frais de dossier : **40 € par personne, non remboursables quel que soit le motif et /ou la date du désistement.**
- l'assurance de la MAIF.

Il ne comprend pas :

- les frais de visite (prévoir 60€ en espèces qui seront ramassés dans le car).
- l'assurance « vol ».
- les frais de boisson au delà de ceux précisés ci-dessus.
- **le supplément « single » : 160 €**

La durée de l'option sur l'hôtel est, comme toujours, très courte : donc si vous êtes intéressé (e), manifestez-vous très vite... !

Réponse très urgente AVANT le 15 mai 2023 !

Responsables du voyage :

Martine DEVRED : 0033 (0)6 37 58 97 19

Elisabeth MARTINETTO : 0033 (0)6 70 67 58 94

Le programme proposé ne devrait, en principe, pas être modifié. Cependant, nous serons contraints de nous adapter aux conditions sanitaires éventuelles en vigueur à cette période et /ou aux conditions météorologiques.

Remboursement, annulation :

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails joints).

Elle n'est, bien sûr **pas remboursable**.

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement total reste acquis à l'organisateur,
- de 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement total restent acquis à l'organisateur,
- moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées.

La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. En cas de problème, prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente...

Annulation du fait de l'organisateur :

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.